



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24/04/2024

Vendredi 21 juin 2024, partout en France et dans le monde, toutes et tous au rendez-vous de la Fête de la musique

Toutes les musiques, tous les musiciens, toutes les sensibilités, tous les tempos et tous les publics rassemblés pour une fête unique et la célébration de la musique vivante à l'heure du solstice d'été. Depuis 1982, chaque 21 juin, la Fête de la musique réunit amateurs et professionnels autour d'un dessein commun : jouer, chanter, écouter et vibrer à l'unisson au sein de l'espace public.

« Faites de la musique » ! Le 21 juin 2024, la Fête de la musique reprend son mot d'ordre engageant afin de promouvoir l'esprit d'inventivité, de spontanéité, de convivialité et de gratuité qui la caractérise depuis l'origine. Dans toute la France métropolitaine et ultramarine, mais aussi à l'international puisque la Fête résonne désormais dans 120 pays.

Cet écho planétaire n'a en rien modifié l'ADN d'une manifestation citoyenne engagée dans la promotion d'une pratique collective, populaire et qui contribue à la démocratisation de l'accès à la musique en allant à la rencontre de tous les publics, notamment les plus éloignés de la culture. Dans les villes et les villages, au cœur des quartiers ou des espaces ruraux, la Fête de la musique associe des acteurs et créateurs de tous âges et tous horizons.

Ainsi, cette année encore, les ensembles soutenus par le Plan en faveur des fanfares du ministère de la Culture seront à l'honneur sur tous les territoires. Autant d'occasions de découvrir les partenariats noués avec les collectivités territoriales au plus près des acteurs de terrain et les initiatives de formation et de transmission en direction des jeunes générations.

Dès à présent, les musiciens amateurs ou professionnels sont invités à [inscrire leur événement](#) dans l'agenda officiel de la Fête de la musique 2024 qui répertorie l'ensemble des concerts gratuits ponctuant la journée.

Cet événement annuel est l'occasion de mettre en lumière l'action du ministère de la Culture dans le champ de la musique : soutien à la création, développement des réseaux de diffusion, de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques en amateur... L'action du ministère de la Culture a pour ambition de soutenir la vitalité et la diversité du paysage musical français et de garantir l'accès de tous à la musique.

